REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—

3e SÉRIE. — TOME III.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1859

CONSIDÉRATIONS

A PROPOS DE QUELQUES

DENIERS INÉDITS DE PEPIN LE BREF

ET DE CHARLEMAGNE.

PL. VII ET VIII.

Dans sa 4e *lettre sur l'histoire monétaire de France* (*voy.* la *Revue de la numismatique française,* année 1837, p. 252), notre savant maître, M. Cartier père, fait ces réflexions sur la situation monétaire de l'empire mérovingien, à l'époque des derniers rois de la première race : « ... A la « fin de la première race, il n'y eut plus de conquêtes, et les « rois fainéants, qui laissèrent échapper de leurs mains le « sceptre de Clovis, n'eurent plus d'or à faire monnayer ; « on reconnait leurs *monétaires* dégénérés, en or bas et en « argent..... L'affaiblissement de l'autorité royale, sous le « gouvernement des maires du palais, dut apporter du « relâchement dans la discipline des monnaies ; les offi- « ciers monétaires chargés de garantir leurs œuvres, en « les marquant de leur nom, commirent sans doute de « grands abus dans leurs fonctions ; ils altérèrent le titre et « le poids de leurs pièces, en dénaturant les types, soit en « fabriquant pour leur propre compte, soit en prêtant « leur ministère aux ambitieux qui préparaient l'usurpa- « tion par leurs révoltes successives. »

Voilà en peu de mots l'histoire de l'agonie du monnayage de l'or à la fin de la première race; les monuments monétaires en sont la preuve évidente.

Afin de remédier à ces désordres qui jetaient nécessairement une bien grande perturbation dans les relations commerciales, il fallut l'énergique et vigoureuse autorité des descendants de la race des Pepins; l'argent fut donc substitué à l'or. En effet, l'altération de l'argent devait offrir un médiocre appât au préposé infidèle; la police du monnayage s'exercer avec plus de facilité sur les espèces d'argent que sur celles d'or; enfin, l'usage de ce métal apporter plus de commodité dans les menues transactions. Ces mesures, d'une politique aussi adroite que sage, ont certainement rencontré dans le public l'accueil le plus empressé, et celui qui a redressé un grief si hautement scandaleux, a dû compter sur la reconnaissance et l'affection de ses peuples.

Après Thierry IV, mort en 737, le maire du palais, Charles-Martel, fils de Pepin d'Herstal, s'empara de la monarchie; on peut dire qu'il ne lui manquait que le titre de roi; Charles meurt en 741. Son fils, Pepin le Bref, lui succède comme maire du palais; cependant Childeric III, avenu en 742, n'est plus qu'un simulacre de roi; Pepin, à l'exemple de son père, a pris en mains l'autorité royale et déjà en 749 il ose s'intituler roi par la grâce de Dieu; enfin Childeric ayant été détrôné en 752, Pepin le confine au monastère de Saint-Bertin, à Saint-Omer, où il meurt en 755; et son fils, Thierry V, va terminer ses jours dans le monastère de Saint-Vandrille en Normandie. Ainsi finit la race de Clovis, et Pepin le Bref est élu roi en mars 752.

Il est regrettable qu'aucun règlement ni ordonnance monétaire, antérieur à 755, ne nous soit parvenu. En 755, dans le parlement tenu à Verneuil, Pepin statua qu'on ne taillerait plus que 22 sols ou 264 deniers à la livre d'argent; on augmentait donc ainsi le poids du denier. Cependant, on n'était alors qu'à la troisième année du règne de Pepin; ce qui peut faire supposer que la monnaie d'or, dont il n'est plus fait mention dans ce capitulaire, était abandonnée depuis longtemps. La livre étant alors de 6144 grains ou 326.25 grammes, le denier devait être de 23 1/4 grains, ou à peu près 1.24 gramme. Or, précédemment, le denier ne pesait que 21 grains, 1.12 gramme; c'est approchant le poids de la plupart de mes deniers ou saigas; cependant, j'en ai qui pèsent davantage et qui vont jusqu'à 1.20 gramme trébuchant.

A moins qu'une heureuse découverte de documents écrits ne se fasse, nous ne saurons jamais l'époque exacte à laquelle l'or cessa d'être monnayé. Est-ce sous Charles-Martel? Nous le présumons. En attendant, examinons attentivement les caractères, signes et types de ces deniers ou *saigas*, soit dans l'espoir d'établir leur filiation avec les tiers de sol d'or qui les ont précédés, soit pour y retrouver les éléments ou modèles d'empreintes employées sous Pepin.

Le long de la Meuse et du Rhin, notamment en Hollande, on retrouve de nombreux échantillons de nos *saigas*, et dans certains endroits, tels que Duerstede et Dombourg, ils sont mêlés aux espèces anglo-saxonnes. De plus, à Dombourg on trouve des *saigas* de la Neustrie et de l'Aquitaine, mais ce fait s'explique par la situation de ces ruines sur les côtes de la mer du Nord et par le commerce considérable

qui paraît s'y être fait dès l'époque la plus reculée [1]. Quant à nos saigas, ils sont très-reconnaissables, ils n'ont aucune analogie avec ceux de la France.

Le denier ou saiga dont je donne le dessin sous le n° 1 de la pl. VII, s'est fréquemment retrouvé le long de la Meuse et en Hollande; il représente deux triangles enlacés; ce type nous appartient. Sous le n° 2, je donne un denier à la même empreinte du double triangle, mais on voit au revers un grand A; il a été déterré près de Maestricht. Évidemment ces deux pièces sont du même atelier monétaire et le nom de la localité commence par un A. Voici maintenant un denier de Pepin le Bref qui doit encore avoir la même origine :

Av. RP; rex Pipinus;

Rev. Les deux triangles et un A dans l'intérieur; *voy.* n° 3. Cette jolie monnaie a été trouvée dans les environs de Liége. Enfin, je donne le dessin d'un autre denier de Pepin, provenant des fouilles faites à Duerstede :

Av. Comme de la pièce précédente;

Rev. AR en monogramme; *voy.* n° 4. Ce denier est malheureusement cassé en deux morceaux. Ici les triangles ont disparu; mais la lettre A avec son point dans le milieu, constitue toujours l'élément dominant de l'empreinte locale; enfin une épée, plutôt qu'une croix, précède le monogramme AR.

Parmi les localités situées dans le nord des possessions

[1] Outre un grand nombre de *Saigas*, et vingt-deux deniers carlovingiens qui ne dépassent pas le règne de Louis Ier, M. Macaré a publié beaucoup de monnaies romaines et mérovingiennes trouvées à Dombourg.

de Pepin, dans lesquelles nous rencontrons des ateliers monétaires sous les deux premières races, c'est-à-dire depuis les frontières de la Frise jusqu'à Strasbourg, je ne trouve aucun nom de lieu convenable, si ce n'est Strasbourg même, *Argentoratum,* qui puisse revendiquer ces monnaies. S'il n'y avait que les deux deniers de Pepin, et encore bien que la monnaie strasbourgeoise de ce prince soit connue, j'eusse proposé Strasbourg; mais les *saigas* semblent ne pas pouvoir appartenir à cette ville. Cherchons là où ces monnaies se retrouvent.

Dans tout l'empire carlovingien nous ne connaissons aucun pays qui relativement à son étendue ait eu, sous Charlemagne, autant d'ateliers monétaires qu'en fournit le petit pays de Liége. Mais Charlemagne devait avoir une affection toute particulière pour cette contrée qui l'avait vu naître lui et ses ancêtres. Ainsi on a déjà retrouvé les deniers au premier type de Charlemagne frappés à Liége, à Maestricht, à Dinant, à Aix-la-Chapelle et à Saint-Trond; mais si on venait à découvrir dans ces contrées quelque trésor comme celui qui a été exhumé dernièrement à Imphy, près Nevers, il est très-probable que la numismatique liégeoise s'enrichirait encore. En effet, il n'est pas douteux aujourd'hui qu'on n'ait battu monnaie à Tongres, à Namur, à Huy et surtout à Herstal, cette célèbre résidence des princes de la race des Pepins. Or, il résulte des données fournies par le trésor d'Imphy, que nous pouvons espérer de retrouver pour Pepin la monnaie de la plupart des ateliers qui ont forgé les *premières* espèces de Charlemagne.

Nous avons déjà fait valoir certaines considérations qui nous portent à refuser à Strasbourg les deux *saigas* et le

denier de Pepin, à l'empreinte du double triangle et de la lettre A. Serait-ce trop oser que de signaler à l'attention des numismates l'atelier présumé d'Herstal?

Sous le règne de Pepin et pendant les premières années de celui de Charlemagne, le nom latin d'Herstal s'écrivait simultanément par A et par H; ainsi en 752, l'année de l'avénement de Pepin, un diplôme est daté : *Actum Aristalio palatio publico*, etc., Dom Bouquet, t. VI, 698; un diplôme de mars 770, porte *Haristalio palatio publico;* un autre du mois d'avril suivant : *in villa Haristallio;* celui de septembre 772 : *Aristallio palatio;* celui d'octobre : *Aristallio palatio;* et celui du mois de décembre de la même année : *Haristallio palatio.* Bien qu'après cette époque, la forme *Haristallium* semble prévaloir, on trouve encore un diplôme de Louis le Débonnaire, de la dix-huitième année de son règne : *Actum Aristalis palatio regio;* voy. : *Gesta pontificum Tungrensium,* etc., t. I, 155. Dans les *Annales Vedastini* (Pertz, *Monumenta,* t. I), on voit aussi *Aristallium* sous l'année 878.

La situation topographique de l'arrondissement de Liége, où le français est la seule langue des habitants, offre cette circonstance remarquable, qu'il est en grande partie environné de peuples parlant l'allemand ou le flamand. Ainsi à Landen, Tongres, Maestricht, Aix-la-Chapelle et Herbesthal, la langue mère est flamande ou allemande. Or, l'allemand aspire la lettre *H,* et on comprend que, selon leur origine, allemande ou française, les moines ou secrétaires qui rédigèrent les actes et diplômes royaux, ont pu écrire indifféremment *Aristallium* et *Haristallium.*

Dans cet état de choses, il n'y aurait certes rien d'éton-

nant que la forme *Aristallium,* adoptée dans les documents officiels, eût été employée par les graveurs de la monnaie d'Herstal, issus probablement de familles liégeoises, car Herstal n'est qu'à deux kilomètres de Liége. Il est remarquable d'ailleurs que c'est dans les localités qui forgeaient sous les mérovingiens ou sous les carlovingiens et leurs successeurs de la maison de Saxe, que leurs vassaux, les évêques de Liége, et autres prélats et barons ont, au XIe siècle, frappé leurs premières monnaies. L'atelier féodal d'Herstal se montre à cette époque en même temps que les autres et disparaît avec plusieurs de ceux-ci dans la première moitié du XIVe siècle.

Le denier n° 4, auquel, par la forme du grand A, il faut bien reconnaître un air de famille très-apparent avec les n°s 2 et 3, fournit une lettre de plus, la lettre *R;* mais celle-là ne saurait nous faire opposition; elle viendrait, au contraire, appuyer notre conjecture; nous la soumettons sans prétention aucune à l'appréciation de nos confrères.

Nous appellerons cependant l'attention des numismates sur l'épée placée à côté du monogramme AR. Sur les deniers au premier type de Charlemagne, frappés à Duerstede, on voit une hache; cet instrument figure aussi sur les deniers de Bonn. Il n'est pas douteux que la plupart des deniers de Pepin, portant cette même hache, n'aient été frappés à Duerstede. En effet, sur six deniers de Pepin, trouvés à Dombourg, en Zélande, et publiés par M. Macaré, cinq sont à la hache, tandis que sur 75 à 80 deniers du même prince, trouvés à Imphy, il n'y en avait aucun à cette empreinte. Ce rapprochement dispense de tout commentaire sur l'origine probable, pour ne pas dire certaine,

des espèces à la hache. Sur le denier qui nous occupe, c'est bien encore un instrument de guerre, mais c'est l'épée; c'est peut-être le glaive de justice, l'attribut du souverain pouvoir du monarque qui rendait la justice dans son palais; qui sait? Plus loin nous trouverons un denier de Cologne, portant une crosse, emblème caractérisant l'autorité spirituelle de notre métropole. Ces symboles exceptionnels, marqués sur des monnaies de notre pays, méritent toute notre attention.

Voici un nouveau denier de Pepin, encore à la hache :

Av. HPIPI; au-dessus, une croisette; au-dessous, une hache.

Rev. RP; au-dessus un trait; dans le champ, à gauche et au-dessous du R, six lettres excessivement petites et mal formées, mais que je crois lire DVRSTA; (1) *Voy.* pl. VII, n° 5. On connaissait bien des deniers de Charlemagne, aux grandes initiales RF, sur lesquels apparaissent ces sortes d'inscriptions supplémentaires, mais jusqu'à présent, que je sache, on n'avait pu signaler cette particularité sur la monnaie de Pepin le Bref.

J'ai eu occasion de rappeler la merveilleuse découverte de deniers de Pepin et de Charlemagne, faite à Imphy, près Nevers, il y a quelques mois, et décrite dans la *Revue française,* année 1858, p. 202. Indépendamment des cent pièces qu'on nous a fait connaître, un certain nombre de deniers provenant du même trésor, sont venus successivement, depuis, enrichir encore cette précieuse

(1) Dans le cabinet Lecarpentier, à Honfleur, il existe un sol d'or à l'effigie de Charlemagne, frappé à Duerstede, ayant au revers cette inscription : VICO DVRISTAT ; il est antérieur à l'an 800.

collection que j'ai eu le bonheur d'examiner à mon aise. J'en témoigne publiquement ici toute ma reconnaissance à M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, l'heureux possesseur de ce trésor. Il y a donc aujourd'hui 75 à 80 deniers de Pepin, 5 ou 6 de Carloman et 60 à 65 de Charlemagne; tous sont parfaitement conservés et un grand nombre même paraissent ne pas avoir circulé. Cependant il est probable que l'enfouissement de ces monnaies n'a eu lieu que plusieurs années après la mort de Carloman.

J'ai déjà dit que parmi les deniers de Pepin, il ne s'en est pas rencontré un seul à la hache, type relativement peu rare dans le nord; et certainement en tenant compte de l'abondance exceptionnelle des tiers de sol d'or frappés à Duerstede et aussi du grand nombre des deniers du premier type de Charlemagne, ouvrés dans ce fécond atelier, il faut admettre que sous Pepin, époque intermédiaire, l'activité des forges monétaires de Duerstede n'a pas dû se ralentir; les découvertes faites à Dombourg le prouvent bien. Or, un denier de Strasbourg, un de Mayence et un autre de Cambrai, tous trois en exemplaire unique, sont les seules monnaies austrasiennes de la trouvaille d'Imphy.

Le grand dépôt de monnaies mérovingiennes, exhumé en France il y a deux ans, a donné un résultat analogue. Sur près de 200 pièces il n'y avait rien de la Belgique austrasienne; un seul *triens* de Maestricht, un seul de Trèves. C'est qu'à ces époques, nous n'avions pas nos routes et canaux, en un mot il nous manquait les moyens de communications nécessaires au développement du commerce et des relations internationales; le numéraire fran-

chissait lentement les limites de sa contrée originaire. Voyons maintenant ce qui se passe chez nous; ces renseignements jetteront une vive lumière sur la question d'attribution et de classement des premières monnaies de la seconde race, si obscures par leur barbare et incorrecte épigraphie.

Eh bien, une trouvaille de dix-huit deniers au premier type de Charlemagne, déterrés dernièrement dans la Gueldre, sur les confins de la province d'Utrecht, n'a donné à son tour que des pièces du nord, pas une seule du trésor d'Imphy; voici sa composition :

11 deniers de Duerstede.
2 — — Cologne.
1 — — Bonn.
2 — — Goch.
1 — — Dinant.
1 — — Maestricht.

Voy. pl. VII et VIII, nos 6 à 14 et 16 à 20.

Toutes ces pièces sont d'une conservation parfaite et ne portent aucune trace de rognure ni d'usure; on peut même affirmer qu'elles ont conservé exactement le poids qu'elles avaient en sortant des coins; cependant, je dois constater que ce poids varie depus 1.00 gramme jusqu'à 1.30 gramme trébuchant. Mais le trésor d'Imphy présente la même anomalie et dans des proportions encore plus sensibles, c'est-à-dire que les deniers pèsent de 1.00 à 1.47 gramme.

Nous avons vu qu'en 755 Pepin avait augmenté le poids du denier qui de 21 grains fut porté à 23 1/4 grains, ou

1.24 gramme. Depuis, la monnaie fut encore augmentée de poids, ainsi que nous l'apprend l'ordonnance du concile royal tenu à Herstal en 779; mais on ignore l'époque de cette nouvelle augmentation; seulement, il résulte des données tirées de ce document que le denier d'alors, taillé sur le pied de 20 sols à la livre, devait peser 25 1/2 grains, ou 1.35 gramme. Quoi qu'il en soit, l'énorme différence de poids qui existe entre les deniers, dans les deux trouvailles, prouve évidemment que des désordres subsistaient toujours dans le monnayage, et que la science, tout en puisant à des sources officielles, c'est-à-dire les monnaies elles-mêmes, demeure sans moyens d'affirmation relativement au poids légal des espèces de la seconde moitié du VIIIe siècle.

DUERSTEDE.

Parmi les deniers de Duerstede provenant de cette petite trouvaille, on remarquera les trois premiers, n°s 6, 7 et 8, dont le désordre et l'incorrection des lettres sont tels que si nous n'avions que ces produits, il deviendrait très-difficile d'y reconnaître la monnaie de notre *Dorestatus*. Aussi me suis-je demandé si c'est bien CONDAT que porte un denier de Charlemagne figuré dans la *Revue française*, de 1856, pl. V, n° 5? car l'inscription est accompagnée de la hache. Puis, on verra que sur plusieurs variétés du denier de Duerstede, le D est figuré par un C, tantôt couché, tantôt renversé, et que deux autres prennent la forme DORSTAD au lieu de DORSTAT; — ceux-là semblent précéder de près les espèces au monogramme qui fournis-

sent invariablement la leçon DORESTADO. — On le voit, pour peu que le denier CONDAT, par défectuosité ou mauvaise conservation, laissât des doutes sur la lettre N, qui pourrait ainsi devenir un R ou un S, nous arriverions, pour indiquer DORSTAD, à une leçon locale moins barbare que celles que nous reproduisons sous les n°s 6, 7 et 8 de notre planche. Toutefois, hâtons-nous de le dire, nous sommes loin de refuser à Condé un atelier monétaire sous Pepin et Charlemagne ; c'est seulement afin de dissiper toute pensée d'incertitude à cet égard que nous nous permettons d'appeler sur ces remarques l'attention de M. Troion, le possesseur du denier de Condé. Enfin, j'ajouterai même, ce qui serait à l'avantage de son interprétation, que je ne connais aucun denier de *Dorstat* dont les deux lignes de l'inscription locale soient séparées par un trait.

J'ai cité plus haut un sol d'or de Charlemagne donnant la forme DVRISTAT ; le n° 7 de ma planche offre un second exemple de l'usage de cette forme ; seulement le U et le R sont liés ensemble.

COLOGNE.

Les deux deniers suivants, n°s 13 et 14, viennent du même dépôt ; le n° 14 est une variété nouvelle par la crosse qui figure entre les deux premières lettres de la légende locale CLS. Quatre ou cinq localités françaises ont été déjà proposées pour ce denier, mais outre l'argument corroboratif que nous fournit la présence de cette crosse, signe que nous retrouverons tout à l'heure sur une monnaie de

Bonn, nous avons un denier plus explicite, celui que nous donnons sous le n° 15, et qui porte COLS; il nous vient encore de la Hollande. C'est indubitablement pour nous, la monnaie de Cologne, dont le nom s'écrit aujourd'hui *Cöln* dans la langue du pays, et anciennement peut-être *Cöls*. Quoi, cette importante métropole qui forgeait activement, déjà sous Théodebert et ses successeurs mérovingiens, et dont nous possédons, depuis Louis I, une série non interrompue de monnaies, Cologne serait sans officine monétaire sous Charlemagne!

Feu M. le comte de Renesse, qui explorait principalement les pays du Rhin et de la Moselle, qu'il habitait sept ou huit mois de l'année, possédait trois variétés de ces deniers de Cologne, parmi lesquels se trouvait aussi notre COLS; *Voy. Mes loisirs*, etc., t. II, n°s 7944, 7945 et 7946. Sa série de deniers de Charlemagne indique bien les contrées où elle a été formée; les huit pièces qu'elle renferme sont de CON-STAN (Constance) MAGDCS (Mayence) CHO-CIS (Goch) CLS et COLS (Cologne) BO-NA (Bonn) et TVANNA (?) Dans la série française du cabinet de M. de Renesse, on ne trouve que deux variétés du denier à l'empreinte des sigles RF; il n'y en a pas avec noms de lieu. L'attribution à Cologne des deniers CLS et COLS nous semble donc incontestable aujourd'hui.

BONN.

Le denier de Bonn, n° 16 de notre planche, est encore une nouvelle variété de cet atelier, en ce qu'il porte une crosse au lieu d'une croisette. Bonn, ville voisine et fille

de l'archevêché de Cologne, a emprunté à sa mère le symbole ecclésiastique qu'elle accouple avec la hache pipinienne.

GOCH.

Le petit trésor dont il s'agit nous a fourni deux exemplaires d'un denier publié dernièrement dans la *Revue française*, 1856, pl. V, n° 4, d'après un échantillon envoyé d'Allemagne à M. Rollin. L'atelier de ce denier est indiqué par l'inscription CHO-GIS, en deux lignes; *voy.* n°s 17 et 18 de notre planche. M. de Renesse en possédait un exemplaire; il y en avait un chez feu M. de Reichel de Saint-Pétersbourg, qui l'aura reçu de quelque correspondant de l'Allemagne; un autre a été trouvé près de Maestricht, il y a trois ans; il était cassé en deux morceaux et a été cédé depuis par un marchand de Belgique à M. Rousseau. Cette monnaie a été attribuée à un bourg français, nommé les *Choges*, situé dans le département du Puy-de-Dôme, mais elle appartient, à n'en pas douter, à quelque localité plus ou moins rapprochée du lieu où la trouvaille a été faite.

A deux petites lieues de la frontière de la Gueldre actuelle, en Hollande, sur la route de Clèves à Gueldre, à sept lieues de Nimègue, est située la ville de Goch qui est une des plus anciennes de cette partie de l'Entre-Meuse et Rhin. Sous Charlemagne et avant cette époque, Goch était la capitale de ce pays, auquel elle avait donné son nom; c'étaient les *Gugerni* ou *Gogerni* enclavés depuis dans le

duché de Clèves et Juliers [1]. On sait que dans le Nord, pour certaines combinaisons orthographiques, le C, le G et la diphthongue CH se confondent continuellement; nous verrons encore le nom de Maestricht s'écrire TRIG, TRICH et TRIECT. Je suis persuadé que notre CHOGIS n'est autre que le *Goch* actuel. Goch, la *Gochia*, le *Gochum* des modernes, avec tout le territoire des *Gugerni* jusqu'au Rhin, était compris dans les possessions de l'empereur Lothaire; Emmerick, Wesel, Duisbourg, etc., faisaient partie du royaume de Germanie.

M. Lecointre-Dupont a publié dans la *Revue française*, année 1839, p. 244, un denier de l'empereur Lothaire, avec l'inscription : ✠ HOGSI MONETA; le savant numismate de Poitiers propose *Hoechst* près de Francfort. Nous aimerions mieux *Goch* qui appartenait à Lothaire, tandis que Hoechst faisait partie du royaume de Germanie. Toutefois, nous reconnaissons que Lothaire a pu frapper, du vivant de son père dans toute l'étendue de l'empire, auquel il était associé depuis 817. Enfin nous ferons observer que dans les Annales de Fulde, à l'année 849, Hoechst est nommée *villa Hogstedi*.

DINANT.

Le denier de Dinant, n° 19 de notre planche, porte DEO-AEN en deux lignes; c'est donc une variété du DEO-NEN de la *Revue française*, 1856, pl. V, n° 6.

[1] Pline, *H. M.*, IV, 17, 31, les appelle *Guberni*.

MAESTRICHT.

Enfin nous donnons la figure d'un denier de Maestricht, variété inédite et très-remarquable; *voy.* n° 20 de notre planche. On connaissait déjà le denier de Charlemagne pour cette ville, avec l'inscription locale TRI-IECT en deux lignes; mais voici le nom de Maestricht écrit dans sa forme flamande ou allemande : TRIG. Les deux formes ont été maintenues jusqu'à la fin du XIIIe siècle; ainsi nous possédons deux deniers de Charles le Chauve, l'un avec TRIIECTO MONE, l'autre avec TRIGETENSE MON; et un gros tournois de Jean I de Brabant, mort en 1294, porte MONETA-TRICHT; voilà encore, comme pour la ville de *Goch,* le G devenu CH; mais après cette époque, la forme latine *trajectum* est la seule employée sur la monnaie maestrichtoise. Le nom flamand de Maestricht était réellement *trig;* aussi, le graveur, qui en adoptant la forme vulgaire s'y est strictement tenu, a-t-il figuré une croisette, afin de remplir le vide qu'il eût laissé dans la seconde ligne.

A cette occasion nous ferons connaître une variété nouvelle du denier de Verdun, pièce trouvée dans les ruines de Duerstede; *voy.* n° 21.

Av. CARO-LVS en deux lignes; l'étoile n'y est pas comme sur l'exemplaire de la collection Rousseau.

Rev. VIRDVNS; dans le centre, au lieu de la croisette, une grosse boule dans un cercle; de plus, l'échantillon de M. Rousseau porte VIRDVN seulement. Dans le trésor

d'Imphy, l'atelier de Verdun est représenté par deux deniers très-variés de Pepin; il n'y en avait pas de cette ville au nom de Charlemagne.

Revenons maintenant à la trouvaille d'Imphy. La composition de ce précieux ensemble, comprenant presque autant de pièces de Charlemagne que de Pepin, nous apprend que le grand homme, sur ses premières monnaies, qu'on pourrait nommer : au type *pipinien,* avait rigoureusement copié son pére. Ainsi, les sigles RF et autres lettres initiales; les inscriptions en une, deux ou trois lignes; les légendes circulaires, jusqu'aux figures symboliques; tous ces systèmes, introduits par Pepin, reparaissent sans innovations sur les espèces de Charlemagne. Mais la conquête de l'Italie lui ouvrit bientôt une ère nouvelle, et dès lors les sciences et les arts, protégés et encouragés par ce monarque éclairé, progressèrent rapidement. Ces grossiers deniers furent abandonnés et remplacés par une monnaie beaucoup plus correcte, plus fine et plus élégante.

N'ayant aujourd'hui à nous occuper que du type *pipinien,* le trésor d'Imphy, qui a enrichi la numismatique de tant et de si intéressantes nouveautés, fournira d'utiles renseignements à nos études.

Un système nouveau, bien qu'Eckhard en soit le premier promoteur, s'est fait jour, il y a peu d'années, à l'occasion de certains deniers du cabinet Rousseau; ce système consiste à lire des noms de monétaires sur des monnaies de Pepin et de Charlemagne. Le denier de celui-ci, sur lequel est inscrit le nom d'*Odalricus,* semble être le point de

départ des efforts que l'on va essayer pour réhabiliter cette opinion. Odalricus doit être incontestablement un nom d'homme; mais est-ce à dire qu'un nom d'homme indique forcément un fonctionnaire de la monnaie? Le comte de Narbonne qui nous a laissé des espèces signées de son nom, n'était pas un préposé à la monnaie de Charlemagne.

Le savant auteur de la *Notice* sait très-bien que le denier *Odalricus* de Charlemagne appartient au Nord; qu'on en a trouvé plusieurs exemplaires dans le haut Rhin, tandis qu'il n'a pas, que nous sachions, été exhumé en France; il sait parfaitement aussi qu'*Odalricus* ou *Udalricus* et l'*Ulrich* allemand sont le même nom d'homme; voilà un point de repère qui va nous guider. Eh bien, dans le cercle du haut Rhin, près de Fulde et à quelques lieues de Francfort, il y a la ville d'*Ulrichstein* (dont la traduction littérale est : *forteresse d'Ulrich*), aujourd'hui dans la principauté de Hesse-Darmstadt; son fort ou château est le plus élevé du pays. D'après une tradition qui nous a été rapportée, c'était la résidence d'un ancien comte ou gouverneur que l'on fait remonter au moins au temps de Charlemagne. Or, le beau-frère de Charlemagne se nommait *Udalricus* et nous savons qu'il possédait de grandes dignités; quelles sont-elles? A-t-il été le gouverneur de ces contrées, qui dès 817 furent réunies au royaume de Germanie? Est-il impossible que ce soit là l'Odalricus du denier de Charlemagne?

Le comte de Narbonne semble n'avoir été qu'un usurpateur, et encore le sait-on? Mais Charlemagne a pu accorder à son beau-frère un privilége analogue à celui qu'il concéda au duc de Bénévent. Quoi qu'il en soit, il est

regrettable que le moine de Saint-Gal n'ait pas été plus explicite au sujet de la position politique d'Udalric ; il nous apprend seulement que : « Udalric, à la mort de sa sœur « Hildegarde (épouse de Charlemagne), ayant, pour quel- « que faute commise, été dépouillé de ses dignités, un plai- « sant alla crier aux oreilles du très-miséricordieux Char- « les : *et maintenant que sa sœur est morte, Udalric perd* « *ses dignités dans l'Orient et dans l'Occident!* Mais, dit- « il, touché jusqu'aux larmes de ces paroles, Charles les « lui rendit aussitôt. »

L'auteur de la *Notice* se demande si ce personnage n'a pas été maître de la monnaie. Ce n'est pas, nous semble-t-il, à des fonctions d'une nature si inférieure qu'on a pu faire allusion, lorsqu'on a parlé des dignités qu'occupait le *beau-frère* de Charlemagne. Mais retournons à nos monétaires.

Sous le n° 5 de la pl. XI, une de celles qui accompagnent la notice sur la trouvaille d'Imphy, on a donné le dessin d'un denier déjà publié dans la *Revue française*, 1837, pl. VIII, n° 6, et par M. Combrouse. Ce denier sur lequel on avait très-bien lu, écrite en une sorte de lettres onciales, l'inscription QUANWIC(us), fut naturellement attribué à Quentovic. Celui-là fournit un Q exactement formé, voici la pièce :

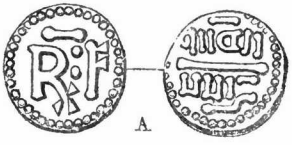

A

Et dans le trésor d'Imphy *il y en a un tout pareil ;* mais

on a préféré de se servir de celui sur lequel, le graveur ayant négligé de prolonger la queue, cette lettre prend la forme d'un *c* fermé, *sic :* ꞇ, au lieu d'un *q*, *sic :* ꝗ. De plus, sur l'exemplaire de M. Cartier, dessiné par lui-même, — c'est tout dire, — la troisième lettre est distinctement séparée des deux jambages formant la quatrième qui est un N.

La lecture *Quanwicus,* — le c, outre un trait, porte le signe d'abréviation : US, — semblait un fait bien et dûment acquis, lorsqu'on est venu nous proposer encore un nom de monétaire. Le *q* et le *a* seraient des *D* renversés, et le *o* et le second D seraient liés ensemble; nous aurions ainsi *Duodewicus,* un nouveau *fonctionnaire qui présidait à la fabrication* de la monnaie de Pepin ou de Charlemagne. J'ai déjà dit que M. le comte d'Amécourt a eu dans sa trouvaille un denier de Quentovic en tout semblable à celui de M. Cartier. C'est qu'en copiant celui-là le fonctionnaire eût changé de nom et se fût appelé *Quanwicus !!*

Malheureusement, et c'est fort triste à dire, on a cherché à fausser la science pour de mesquines susceptibilités d'amour-propre ; il fallait donc éviter de se contredire; car, en reconnaissant ici la forme *Quanwicus,* c'est-à-dire *Quantowicus,* forme que nous retrouvons sur des deniers au monogramme carolin, déterrés dans les ruines de Duerstede et de Dombourg, où nulle monnaie de Charles le Chauve n'a été rencontrée, (1) tandis qu'à partir de Louis le Débonnaire le nom de cette ville est invariablement écrit

(1) *Revue belge,* 2e série, t. II, p. 377, nos 23 et 24 ; Rhethaan Macaré, 1856, *Archief,* II, pl. III, no 19.

Quentowicus, en reconnaissant ce fait, dis-je, on eût implicitement adhéré à un système de classification, qui, pour être assez généralement adopté aujourd'hui, n'en a pas moins été combattu d'une façon déloyale et aussi peu courtoise que peu digne des procédés qu'on se doit réciproquement dans la bonne société.

Le n° 6 du dépôt d'Imphy est attribué à Neuss, petite ville située près de Dusseldorf, à sept lieues de Cologne. On propose de lire NVESSIO; la deuxième et la troisième lettre sont liées ensemble. Malgré notre bien vif désir de voir s'enrichir encore notre domaine numismatique, nous ne saurions accepter sans contrôle une acquisition aussi importante pour nous. Un denier analogue a déjà été publié dans la *Revue française*, 1854, pl. X, n° 1, et reproduit dans notre Recueil, 3e série, t. I, pl. VI, n° 5. Malheureusement une ébréchure a enlevé, sur cette pièce, la lettre placée entre le *E* et le *N*; on a proposé la leçon SENNOIS que je crois la véritable. En effet, la lettre *E* est disposée de façon à devoir être lue à rebours, et sur l'exemplaire de la collection de M. le comte d'Amécourt on a évidemment observé, pour cette lettre, la même disposition épigraphique; car elle est bien fermée du côté du *S*. Afin de rendre cette démonstration plus palpable, nous donnons, d'après la *Revue française*, le dessin des deux variétés; *voy*. pl. VIII, nos 22 et 23. Cette combinaison *monogrammiforme* fournit donc les trois jambages de la lettre *N*; et le *E* étant placé de manière à devoir précéder et non pas à devoir suivre le *N*, c'est la lecture SENNOIS qui me semble la seule rationnelle. Ainsi, pour les nos 7, 8, 24 et 32, les lettres sont également disposées en raison du sens

renversé dans lequel elles doivent se lire. Enfin, il y a encore cette remarque à faire, qu'aucun denier de ces contrées éloignées où est situé Neuss, n'a été retrouvé à Imphy; que le denier qui nous occupe n'a jamais paru dans les trouvailles du Nord; et que les empereurs de la maison de Saxe qui ont monnayé dans presque toutes les villes monétaires de la deuxième race, n'ont jamais frappé à Neuss qui n'a qu'exceptionnellement ouvré à la fin du xve siècle, et cela en récompense, dit-on, de la conduite courageuse de cette ville pendant le siége de 1474.

Les n°s 15 à 19, représentent cinq variétés d'un denier déjà plusieurs fois publié et assez timidement attribué à Paris, à Autun, à Maestricht, etc.; il porte *Autramno* ou *Antramno,* en trois lignes; car les deux premières lettres qui forment monogramme, se décomposent par AN aussi bien que par AV. L'auteur des *Cent deniers de Pepin, de Carloman et de Charlemagne,* y reconnaît l'officier monétaire *Autramnus.*

Le trésor d'Imphy a signalé cette circonstance importante, que, si toutes ces monnaies y étaient en très-petit nombre d'exemplaires, dont trente uniques, d'un autre côté il s'y trouvait, avec ceux qu'on a recueillis depuis la publication des *Cent deniers,* plus de vingt pièces d'*Antramno.* Dans cet état de choses il est clair que l'atelier originaire de cette monnaie doit être cherché dans les environs d'Imphy. Ouvrant le premier dictionnaire géographique venu, j'y trouve *Antrain,* petite ville de France, dans le Nivernais. Je me suis alors adressé à M. le comte d'Amécourt pour lui signaler cette localité et lui demander s'il savait quelque chose sur son ancienneté et sur son impor-

tance. Il m'a répondu immédiatement qu'Antrain, *Interramnes*, existait déjà à l'époque Gallo-romaine; n'est-ce pas dans ce lieu que les *Antramno* ont été frappés? Le nom latin était *Interamnes*, c'est vrai, mais nous avons sur nos monnaies tant d'exemples de noms de lieu mal orthographiés ou écrits selon la forme vulgaire d'alors, que nous ne verrions encore ici que l'emploi de la forme française latinisée : *Antrain, Antramnus.*

Le n° 20 offre au revers un monogramme composé des lettres AVDNO ; car l'M qu'on prétend y voir afin d'arriver au contingent nécessaire pour composer le nom du monétaire *Audomundus,* n'y est certainement pas. La ligature en forme d'angle de la lettre A, *sic :* ⅄, ne fournit selon nous, aucun élément pour la décomposition de ce monogramme; cette forme d'A étant très en usage; car, outre l'exemple tiré du denier qui nous occupe et des monnaies de Pepin figurées sur ma planche, je puis encore renvoyer aux n°s 2, 11 et 31 de la trouvaille d'Imphy, sur lesquels l'A est fait de la même manière. Mais il y a encore, selon nous, la lettre L. En effet, le trait d'abréviation tracé au-dessus du monogramme, y est à sa place; mais il y a un second trait sous ce groupe de lettres, et celui-là ne saurait avoir la signification du premier; or, encore bien que le trait de dessous soit un peu détaché du premier jambage de l'A, ce qui a pu être une inadvertance du graveur, nous croyons qu'il faut l'y joindre, ce qui en ferait un L; alors nous aurions LAVDVNO. D'ailleurs, on a des monnaies de Charlemagne, frappées à Laon, donnant identiquement la même forme locale LAUDUNO.

Jusqu'ici on fait un usage assez modéré de la mise

en pratique du système que nous examinons. Pour les vingt-neuf deniers de Pepin le Bref que signale la trouvaille, nous n'avons rencontré que trois monétaires : *Duodewigus, Autramnus* et *Audomundus;* encore est-il fort douteux qu'on en conserve un seul. Mais voilà que pour les seize numéros restants, qui appartiennent à Carloman et à Charlemagne, nous nous trouvons en face de six noms de monétaires ! ! Et on ne trouve rien à nous dire pour expliquer cette inconcevable anomalie !

Sous les rois de la première race, on pouvait encore atteindre le coupable, puisque la monnaie, outre le nom du fonctionnaire, mentionnait l'atelier dans lequel la pièce avait été forgée. Les tiers de sol d'or se ressemblaient entre eux; une tête d'un côté, une croix de l'autre. Mais dès que l'or a été supprimé ou aboli, les *saigas* ou deniers d'argent qui le remplacèrent — ce qui a dû arriver plusieurs années avant le règne de Pepin — prirent une infinité d'empreintes symbolisant les ateliers; par ordre, sans doute, le fonctionnaire avait cessé de signer ses produits. Toutefois, un fait qui semble acquis aujourd'hui, c'est qu'un grand nombre d'ateliers de localités peu importantes avaient continué à forger sous Pepin et sous Charlemagne; ce fait doit accroître les difficultés que nous rencontrons dans la recherche de ces ateliers inscrits sur les monnaies.

Les monnaies de Pepin nous montrent les initiales de son nom et de son titre royal, tantôt accompagnées de sigles ou d'inscriptions plus ou moins complètes, indiquant la localité originaire de la pièce, tantôt avec un symbole local, comme sur la monnaie de Chartres; mais on avait de nouveau adopté un type uniforme; c'était l'empreinte

des deux lettres RP ou RF (*rex Pipinus rex francorum*). Comment en effet eût-on reconnu l'atelier, si au lieu de marquer la monnaie du nom de cet atelier, on y eût seulement inscrit le nom d'un fonctionnaire plus ou moins obscur? Sous Charlemagne les espèces offraient la même monotonie: CAROLVS tracé en deux lignes était l'unique empreinte des premières monnaies du grand roi. Or, pour les reconnaître il fallait, je le répète, les marquer du nom de leur atelier, précaution offrant certainement plus de garantie que la signature d'un simple préposé; et on n'était pas alors si loin des abus passés pour les avoir oubliés et reprendre les errements qui avaient facilité ces abus.

Si l'on est parvenu à lire et à classer beaucoup de deniers de Pepin et de Charlemagne, sur lesquels régnait encore la plus profonde obscurité, il n'y a que peu d'années, il nous en reste cependant un assez grand nombre qui sont demeurés à l'état d'énigme; mais si étrange que nous paraîtra une inscription locale, il y aura toujours possibilité, si on ne veut pas y voir un nom de lieu, de trouver dans nos anciennes annales des noms d'homme qu'on pourra y adapter.

Nous avons maintenant six nouveaux noms de monétaires à enregistrer à la suite de la première liste; ce sont: *Leutbra*(nnus), *Ardis, Gervasi*(us), *Metthadolus, Rodlan* (nus) et *Spe*(randeus). Sur le premier de ces deniers, n° 30 de la trouvaille d'Imphy, l'inscription est circulaire et sans croisette; on peut donc lire à volonté *Braleut* ou *Leutbra;* il ne manque pas de noms de lieu écrits par Bra, Bri, Bré, etc. Cependant on ne peut pas perdre de vue qu'une infinité de localités ont changé d'orthographe et qu'il en est même qui ont changé de nom.

Le n° 36 donne *Ardis* avec un trait d'abréviation ; cette monnaie est au type des deniers de Marseille, Avignon et Narbonne ; c'est à ces contrées qu'elle doit appartenir. Pourquoi ne pas maintenir l'attribution de Combrouse, qui donne cette monnaie à Arles ?

Sur le n° 37 est tracé l'inscription *Gervasi;* les deux dernières lettres peuvent se redoubler afin d'avoir *Sancti Gervasii.* Sur un tiers de sol d'or de Maestricht, de la fin des mérovingiens, et représentant une tête nimbée, on voit la légende ICSERVASIV ; il est clair qu'il faut d'abord lire à rebours, c'est-à-dire de droite à gauche, les trois premières lettres SCI (sancti), puis redoubler l'S et continuer ; enfin, reprendre encore cette lettre pour la placer au bout de l'inscription ; nous aurons alors SCI SERVASIVS (*sic*) ; ces bizarreries peuvent se rencontrer ici. Quoi qu'il en soit, il y a en France plusieurs villes et bourgs du nom de Saint-Gervais.

Quant au n° 38, a-t-on pu, sans rire, proposer *Metthadolus?* Ce denier appartient incontestablement, d'après nous, à cette nombreuse et grotesque famille de *Medolus,* dont les descendants, plus nombreux encore, se nomment *metullo, metalo* et *metallum.* Le croira-t-on, voici l'empreinte hiéroglyphique qui a fait découvrir le monétaire Metthadolus :

Le n° 39 porte *Rodlan* écrit en deux lignes, avec un

trait d'abréviation sur les trois premières lettres; ce sera, nous dit-on, le monétaire *Rodlannus*. N'avons-nous pas encore sous Louis I, sous Charles le Chauve et sous l'empereur Lothaire, des deniers dont nous ne retrouvons pas l'atelier? et cependant, à ces époques, on ne remarque plus les incorrections signalées ici; on gravait bien alors.

Enfin sur le n° 40 on lit les trois lettres SPE surmontées d'un trait d'abréviation. Après *Metthadolus* on ne s'étonnera pas de rencontrer *Sperandeus*. Notons cependant que nous avons eu pour Pepin un denier frappé à Saint-Pierre (*sci petri*); j'aimerais mieux voir encore ici une localité de ce nom, malgré la forme raccourcie sous laquelle elle se présente. Ainsi nous avons les deniers de Lyon prenant simultanément les deux formes LVG et LVGDVN. Pepin frappait à Chartres un denier muet représentant un personnage debout, tenant dans chaque main une croix; on a pu classer cette monnaie parce qu'il en existe d'autres de ce prince, au même type, sur lesquelles sont tracées les lettres CARN(otis). Ne devrait-on pas supposer qu'on a d'abord frappé le denier muet et que celui avec l'inscription est venu après? Il n'en est rien cependant, car c'est le type muet qu'on prend pour la monnaie de Charlemagne; il est donc très-probable que les deux types se frappaient en même temps. Dès lors, je ne vois aucun motif pour refuser à la monnaie de Saint-Pierre ce qui se passait ailleurs et pour ne pas me persuader qu'on a pu y frapper indifféremment les SPE et les SCIPETRI; de plus, le denier de Saint-Maxence prouve l'emploi de la lettre S pour l'abréviation SCI plus généralement usitée. Néanmoins, on ferait bien encore, selon nous, de consulter les noms de

lieu s'écrivant par Ep. ou Esp. qui en latin se traduisent presque toujours par Sp.

Les nombreuses découvertes faites dans ces dernières années, ont enrichi d'une manière inespérée la numismatique de la seconde moitié du VIII° siècle; et bien que, parmi les mesures prises par les premiers princes de la race des Pepin afin de remédier aux abus signalés plus haut, on ait cru devoir fermer un grand nombre d'officines monétaires, ces découvertes nous démontrent aujourd'hui que beaucoup de ces officines fonctionnaient encore sous Pepin le Bref et dans les premières années du règne de Charlemagne. Mais on reconnut très-probablement la nécessité d'en restreindre encore le nombre; car, à en juger d'après les monnaies retrouvées, l'apparition des espèces au monogramme nous signalerait une nouvelle suppression d'ateliers, situation qui paraît avoir été maintenue pendant tout le règne de Louis le Débonnaire. Depuis lors, en effet, une grande partie des ateliers qui forgeaient le type *pipinien* semblent avoir été fermés. Ainsi, pour cette période, que nous présumons avoir commencé vers 780 et qui finit en 840, nous n'avons retrouvé en Austrasie que la monnaie de Duerstede, de Cologne, de Mayence, de Trèves, de Strasbourg, de Metz, de Verdun et de Cambrai, tandis que nous aurions perdu Liége, Maestricht, Aix-la-Chapelle, Saint-Trond, Dinant, Goch, Bonn, Bingen, Tournai (et Condé?)

Cette réforme, qui atteint principalement les villes secondaires, se manifeste dans la même proportion en Neustrie. Nous pourrions produire une longue liste d'ateliers de ces contrées ayant fonctionné sous Pepin et dans le commen-

cement du règne suivant, dont nous n'avons pas revu la monnaie depuis l'apparition de l'empreinte au monogramme jusqu'à la fin du règne de Louis I. Et pour ne citer qu'un exemple du fait analogue qui se passe chez nos voisins du midi, nous rappellerons que sur vingt-cinq ateliers déterminés que fournissent les deniers de la trouvaille d'Imphy, dix seulement se montrent pendant la période suivante.

De Coster.

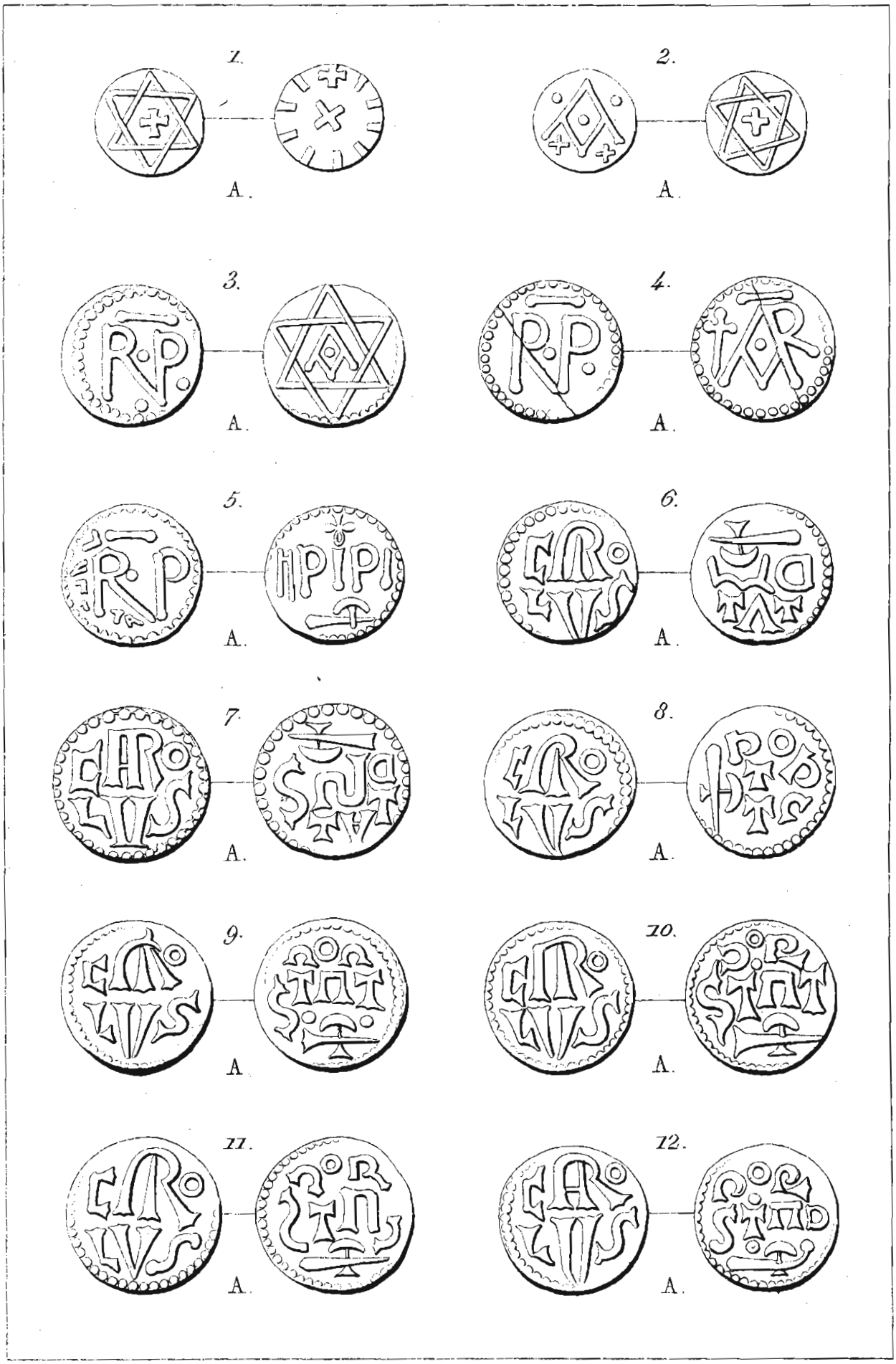

J. Vandendaelen. del.

J. Vandendaelen. del.